



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Antony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Christophe WUYLSTEKER ; Aymeric THILLET ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ;

Excusé non représenté :

Absent : Roger VARGAS

Représentée : Virginie DESGRANGES représentée par Véronique RIGAULT ;

Secrétaire de séance : Sébastien LACHARME

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération engagement des dépenses de fonctionnement avant vote du budget 2026
4. Délibération engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2025, avant vote du budget 2026
5. Délibération attribution des subventions aux associations
6. Décision modificative n°1
7. Décision du Maire
8. Comptes rendus de réunions
9. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Sébastien LACHARME est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent

Après présentation du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité

3. Délibération engagement des dépenses de fonctionnement avant vote du budget 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement 2026 avant le vote du budget.

Adopté à l'unanimité

4. Délibération engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2025, avant vote du budget 2026

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget précédent.

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR 2024 inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
20	13 600,00			13 600,00	3 400,00
204	15 000,00			15 000,00	3 750,00
21	36 700,00			36 700,00	9 175,00
46	3 050,00	3016,81		3 050,00	762,50
58	20 000,00			20 000,00	5 000,00
62	21 583,00	4147,09		21 583,00	5 395,75
67	5 000,00			5 000,00	1 250,00
				TOTAL	28 733,25

Montant total maximum des dépenses autorisées : 28733,25

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget principal 2026, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 28 733,25€ réparties comme suit :

Enveloppe disponible	Chapitre / opération	Article	Libellé	Montant
3 400,00	chapitre 20	2031	Frais d'étude	3 400,00
3 750,00	chapitre 204	2041582	Bâtiments et installations	0,00
		2041532	Bâtiments et installations	3 750,00
9 175,00	Chapitre 21	2128	Autres agencements et aménagements	7 000,00
		2188	Autres	2 175,00
762,50	opération 46	2152 - 46	Installation de voirie	762,50
		21578 - 46	Autre matériel technique	0,00
5 000,00	opération 58	21351 - 58	Bâtiments publics	5 000,00
		21838 - 58	Autre matériel informatique	0,00
5 395,75	opération 62	21318-62	Autres bâtiments publics	2 695,75
		21352-62	Bâtiments privés	2 700,00
		2313-62	Constructions	0,00
1 250,00	opération 67	21316 - 67	Equipement cimetière	0,00
		2312 - 67	Agencement et aménagement de terrains	1 250,00
			TOTAL	28 733,25

Adopté à l'unanimité

5. Délibération attribution des subventions aux associations

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu l'avis de la commission finance réunie le 21 mai 2025,

Vu le rapport et présentation du tableau des attributions des subventions de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions comme voté en commission finance

Adopté à l'unanimité

6. Décision modificative n°1

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	0	75 523,08
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	75 523,08	0
TOTAL INVESTISSEMENT		75 523,08	75 523,08
TOTAL		75 523,08	75 523,08

Adopté à l'unanimité

7. Décision du Maire

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe qu'un mouvement de crédits a été effectué sur l'opération n°46 afin de pallier une insuffisance de crédits nécessaires à un mandatement, comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578-46	Autre matériel technique	800.00	0.00
2152-46	Installations de voirie	-800.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Adopté à l'unanimité

8. Comptes rendus de réunions

25 novembre 2025 : Réunion à Davayé. Nouvelle présentation du PLH (Programme Local de l'Habitat,) qui devait être approuvé en 2025 mais a été prorogé de deux ans.

Présentation du premier diagnostic portant sur les actions prévues et celles réellement réalisées.

Phase 1 : diagnostic

Phase 2 : définition des orientations

Cette opération est pilotée par le Département et le PETR.

3 décembre 2025 : Réunion du SIVOM

Modification du tableau des effectifs.

Choix de l'entreprise chargée des travaux de voirie pour 2026 : l'Entreprise EIFFAGE, la mieux disante, a été retenue.

Décision d'adhérer au marché proposé par le CDG pour l'assurance statutaire du personnel.

Adoption d'une décision modificative de 0,10 centime.

L'épareuse est en panne : le coût des réparations est estimé à 6 500 euros ; un remplacement à neuf représenterait un coût d'environ 60 000 euros.

4 décembre 2025 : Réunion du Conseil communautaire. MBA reconduira l'année prochaine les fonds de concours pour le prochain mandat municipal.

Les attributions de compensation sont estimées à environ 34 000 euros, montant duquel devront être déduits les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme.

10 décembre 2025 : Monsieur CHARTIER, de l'ATD, est venu présenter l'analyse des offres dans le cadre de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente.

Neuf dossiers ont été déposés, dont un en doublon, soit huit dossiers analysés.

L'ATD a été mandatée par la commune pour assurer l'analyse et son assistance.

Suite à cette analyse, la commission bâtiment s'est réunie afin de valider le cabinet d'architecture pressenti, conformément au règlement de consultation du marché de maîtrise d'œuvre. La procédure suit son cours.

11 décembre 2025 : Assemblée générale de l'Étoile Sportive de l'Arlois. Les activités proposées sont principalement le badminton et le yoga. Participation d'environ 7 personnes régulières pour le badminton et 12 personnes pour le yoga. Abandon des activités volley, randonnée et VTT. Montant de l'adhésion annuelle est fixée à 25 euros.

9. Informations et questions diverses

- Projet d'installation d'une réserve d'incendie de 120m³ au Bois de Leynes.
- Information INSEE sur la population : au 1er janvier 2026, le chiffre officiel applicable de la population communale est de 519 habitants, auxquels s'ajoutent 6 personnes (bateliers, étudiants, EHPAD).
- Antenne Bouygues Télécom : construction du socle et travaux de terrassement en cours. Les déblais ont été récupérés par le SIVOM.
- Rue des Gonins : Herbes de pampa à couper. Travaux réalisés
- Modification par les services du Département des limites au sud de l'agglomération de Leynes sur la RD31.

Prochain Conseil Municipal le 23 janvier 2026 à 19H15

Séance levée à 20h20